



Fondation Providence de
Ribeauvillé
LYCEE SONNENBERG
1 rue du Moulin
68130 CARSPACH
Tél : 03 89 40 97 80

LP
1ERE BAC PRO



ENGAGEMENT FINANCIER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Je soussigné(e).....

(NOM et Prénom du responsable payeur de l'élève / l'apprenti(e) ou de l'élève / l'apprenti(e) payeur

Adresse.....

Code Postal..... Commune

Tél. Portable.....

NOM et Prénom de l'élève / l'apprenti(e)

M'engage à régler les frais ci-dessous

Le régime est choisi pour l'ANNEE SCOLAIRE COMPLETE : tout mois engagé est dû

	1ère Bac Pro 8 semaines de stage déduites (**)		
	Externe	DP	Interne
Contribution familiale	942 €	942 €	942 €
Frais annexes (*)	115 €	115 €	115 €
Repas DP	- €	1 152 €	- €
Repas Interne	- €	- €	2 604 €
Hebergement	- €	- €	1 123 €
Total	1 057 €	2 209 €	4 784 €

(*) Frais numériques, fournitures de dessin, livres, photos et kayak

() Une facture complémentaire sera réalisée si l'élève reste à l'internat pendant le stage**

☒ **Prélèvement en 10 mensualités du 15 septembre 2026 au 5 juin 2027**

*Pour tout autre moyen de paiement, merci de contacter le service comptabilité de l'établissement au :
06 45 87 90 70, Mme RIETZLER.*

FACTURE

Une facture annuelle comprenant l'ensemble des frais liés à la scolarité de l'élève / l'apprenti sera établie en septembre et déposée dans les **DOCUMENTS d'Ecole Directe**. Dans le cas d'impayés, les frais bancaires vous seront refacturés chaque fin trimestre.

RÉDUCTIONS

Absences pour maladie : une réduction sur la pension ou la demi-pension est accordée après 15 jours effectifs et consécutifs d'absence, sur présentation d'un certificat médical. Son montant est fixé à 50 % du prix du repas.

COTISATION APEL (Association des parents d'élèves)

☐ Je ne souhaite pas adhérer à l'APEL

La cotisation sera facturée au tarif de 30€ plus tard dans l'année et sera à payer à réception. La facture sera déposée dans les DOCUMENTS d'Ecole Directe.

EXCLUSION DE L'ELEVE

Lorsque l'établissement exclu un élève dans le cadre des sanctions prévues au règlement intérieur, la contribution des familles et les autres frais seront calculés au prorata du temps de présence de l'élève dans l'établissement.

RUPTURE ANTICIPEE EN COURS D'ANNEE SCOLAIRE

En cas de rupture anticipée en cours d'année pour l'un des motifs prévus dans la convention de scolarisation, les représentants légaux resteront redevables des frais de scolarité (contribution familiale) en totalité et les autres frais seront calculés au prorata du temps de présence dans l'établissement.

CONTRIBUTION VOLONTAIRE

Nous vous invitons à soutenir les projets et les actions de la Fondation Providence de Ribeauvillé en lien avec son objet*, par le versement d'une contribution volontaire. Celle-ci donnera lieu à un reçu fiscal qui vous permettra de bénéficier le cas échéant d'un crédit d'impôt selon les dispositions en vigueur.

* La « Fondation Providence de Ribeauvillé » a pour buts :

- D'assurer et de promouvoir l'accueil, l'éducation, la formation humaine, intellectuelle, professionnelle et spirituelle d'enfants, de jeunes et d'adultes au sein d'établissements d'enseignement, de structures d'éducation spécialisée ou de formation, en apportant notamment aide et soutien aux personnes en difficulté ;
- D'offrir aux personnes âgées ou dépendantes les conditions humaines et spirituelles les plus favorables pour leur retraite, dans la prise en compte de leur histoire ;
- De soutenir les travaux d'étude et de recherche sur la Congrégation des Sœurs de la Divine providence de Ribeauvillé et son histoire ;
- D'organiser et de soutenir des actions de partage, d'échange et de solidarité.
- Son action se vit selon l'esprit de la Congrégation et dans la continuité de son intuition fondatrice

Cette contribution fera l'objet d'une facturation individualisée au courant du mois de décembre de l'année en cours.

☐ 20,00 €

☐ 35,00 €

☐ 50,00 €

☐ _____ € (autre)

En cas de non-paiement dans les délais fixés, le Lycée Sonnenberg se réserve le droit de procéder au recouvrement des sommes dues par tous les moyens autorisés par la Loi.

DOSSIER DEMATERIALISE : La signature électronique de ce document vous engage pour l'année scolaire entière. Je déclare avoir pris connaissance de l'Engagement Financier 2026-2027, auquel j'accepte de me conformer en apposant la signature électronique.

DOSSIER PAPIER : Merci de compléter le mandat SEPA et de joindre un RIB.

Je déclare avoir pris connaissance de l'Engagement Financier 2026-2027, auquel j'accepte de me conformer.

Cadre réservé à la Direction	Fait à
<u>Observations</u>	Le
Signature du Chef d'Etablissement	Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »
	Signatures :